

Compte rendu Intersyndical
CGT – FO – Solidaires Finances Publiques 71
Comité Technique Local
Mâcon le 28 juin 2018

L'ordre du jour est le suivant :

- Point 1 : Adaptation des structures et du réseau 2019 (pour avis)
- Point 2 : Réorganisation du contrôle sur pièces d'initiative au sein de la DDFIP 71 (pour avis)
- Point 3 : Bilan de la formation professionnelle 2017 (pour information) et plan local de formation 2018 (pour avis)
- Point 4 : Synthèse du tableau de bord de veille sociale 2017 (pour information)
- Point 5 : Présentation du plan annuel de prévention 2018 (pour information)
- Point 6 : Présentation du rapport d'activité 2017 (pour information)
- Questions diverses

La CGT Finances Publiques 71 et Solidaires Finances Publiques 71 ont fait savoir à la DDFIP 71, avant l'ouverture du CTL, qu'ils ne siègeraient pas. Comme ils l'ont déjà fait savoir à l'occasion du CTL emplois de décembre 2017, ils considèrent qu'aucun dialogue n'est possible sur les suppressions et restructurations de services imposées par la DDFIP 71.

Les élus CGT-FO-Solidaires ont alors procédé à la lecture de la déclaration suivante.



Madame la Présidente,

A la lecture des documents techniques transmis pour préparer ce Comité Technique Local et notamment ceux concernant les deux premiers points à l'ordre du jour, nous ne pouvons vous cacher notre exaspération de voir le réseau finances publiques de Saône et Loire attaqué dans une telle ampleur et nous vous faisons part de notre inquiétude quant à l'avenir des structures qui, aujourd'hui, échappent aux fermetures et restructurations.

Dans un exercice dont l'administration a le secret, les documents nous présentent ces régressions comme permettant « une mise en cohérence des implantations de trésoreries », mais aussi de « renforcer » et d' « exercer au mieux les missions » et bien évidemment de « renforcer la qualité du service rendu à l'utilisateur ». Au préalable, au détour d'une phrase, dans un souci de concéder une petite part de responsabilité il est pointé les suppressions d'emplois. L'entreprise d'infantilisation des agents, des citoyens et des représentants des personnels se poursuit inexorablement.

Nous ne sommes pas aveugles et vivons au quotidien dans ces services. Nous mesurons ainsi l'état de fragilisation dans lequel se trouve le réseau et constatons la baisse évidente du niveau de service rendu aux usagers et aux élus. Et c'est l'administration elle-même qui torpille son réseau. Hormis les considérations démographiques, sorties du chapeau (« Ce maillage (...) ne correspond plus aux évolutions démographiques et territoriales de ces dernières années »), vous devez dire clairement aux agents et aux citoyens sur quelle base est fait le constat qui justifie la fermeture de 10 structures et la concentration de l'exercice des missions.

Vous devez dire clairement que leurs services, leurs emplois sont supprimés uniquement pour répondre à une logique de réduction des dépenses, une logique comptable qui ne s'embarrasse guère de qualité du service ou du sens du service public.

D'ailleurs, où sont les analyses, tableaux chiffrés, mesures de satisfaction, etc. faisant état des besoins des citoyens dans ces territoires que nous abandonnons ? Nous relèverons dans les documents la pointe de cynisme qui prend soin de préciser les kilomètres supplémentaires que les citoyens devront parcourir...

Où trouve-t-on trace de la parole des agents, de leurs aspirations, de leur expertise ? Les seuls éléments figurant dans les fiches de présentation sont les données statistiques, charges transférées et emplois qui les accompagnent. Pas de données relatives à la prise en charge des missions, et surtout, pas ou peu d'informations sur le sort des agents concernés. Aucune évaluation non plus de la perte de technicité induite par les restructurations – car il y a fort à parier que les agents feront le choix de privilégier leur qualité de vie personnelle et leur résidence, à leurs métiers et missions.

En quoi la concentration permettra-t-elle d'accroître la qualité de service? Les élus seront nécessairement plus éloignés des postes comptables -interlocuteurs privilégiés- et les usagers, des points de contact physique alors que l'accueil physique justement demeure le canal le plus sollicité avec 14,4 millions de visites en 2016 contre 10,6 millions d'appels reçus et 9,2 millions de courriels. En période budgétaire et de reddition des comptes, comment le comptable accompagnera-t-il les collectivités ?

L'administration méconnaît l'exercice des missions du réseau. Pour preuve, après avoir prôné pendant des années la polyvalence et la poly-compétence, aujourd'hui celles-ci seraient un risque et l'expertise intrinsèquement liée à la constitution de structures plus importantes, le remède. La spécialisation n'est pas forcément synonyme d'expertise. Les agents des postes sont des experts polyvalents.

La direction générale a décidé de fusionner d'ici 2020 les SPF dans chaque DDFIP/DRFIP. L'argument principal avancé est la dématérialisation, que ce soit la télé-déclaration des actes, ou l'accès direct aux bases par les notaires. Cet argument est repris par la Cour des Comptes dans son rapport rendu public le 20 juin 2018, qui préconise la concentration de la mission en un seul SPF national. C'est oublier le service rendu aujourd'hui directement à l'utilisateur particulier, notamment en matière d'enregistrement : assurances vies, dons manuels, actes sous seing privé... La concentration du SPF à Mâcon les conduit aujourd'hui à se déplacer à l'autre bout du département pour obtenir ce service gratuit. Demain, ils seront contraints de s'adresser à leur notaire pour le même service, en payant émoluments et frais d'acte.

La gestion hospitalière sera-t-elle améliorée par la concentration de la mission au sein d'une seule structure ? Pourquoi retenir les groupements hospitaliers de territoire comme base territoriale alors que leur niveau d'intégration est minime ?

Donnons un exemple précis de l'augmentation de la charge au sein des postes futurs parce que nous sommes des praticiens : le développement de l'outil HERA censé permettre l'automatisation de la gestion des recettes et l'exploitation des relevés BDF est complexe et son expérimentation suspendue. Ceci induit que l'ensemble des flux financiers des structures seront globalisés et feront l'objet d'un traitement manuel. Dans un poste gérant un établissement, la ventilation est longue mais facilitée par le fait de savoir quel établissement est concerné. Dans un poste gérant de multiples structures et en l'état actuel de la technique la charge de travail sera démultipliée ce qui aura aussi des conséquences sur la situation de trésorerie d'établissements en situation financière tendue.

Alors que nous attendions les propositions de CAP 2022, c'est en fait la Cour des Comptes qui remet un brûlot sur notre administration : « *La DGFIP 10 ans après la fusion : une transformation à accélérer* », que nous appellerons « le rapport de la Casse ».

L'ASR 2019 de la DDFIP 71 s'inscrit pleinement dans ces orientations. Et la voie pour les prochaines années est tracée. En effet, la Cour des Comptes propose rien de moins que :

- **le transfert de la mission topographique du Cadastre à l'IGN,**
- **la fermeture des « petites » trésoreries (5 ou 10 personnes selon le rapport ou la synthèse...) soit 500 à 1600 Trésoreries (67 %)**
- **la suppression des 354 SPF pour n'en faire qu'un,**
- **la fin des Délégations interrégionales et la mise au régime sec pour les DDFIP/DRFIP,**
- **la fermeture des SIE (500 services) ;**
- **l'abandon de la stratégie « multi-canal » dans la relation avec les particuliers qui devrait désormais se résumer à une simple relation numérique ou téléphonique.**

Pourquoi évoquer ici ce rapport ?

Parce qu'au moins, lui, a le mérite d'être clair sur l'ampleur des régressions qui seront mises en œuvre -à n'en pas douter- dans notre administration. Il ne s'embarrasse pas avec des enfumages sur la qualité du service rendu alors que tout est fait pour la diminuer !

Dès lors, lors de vos prochaines annonces de fermetures ou restructurations, finissez-en, s'il-vous-plaît, avec ce langage « *politiquement correct* », par respect pour les agents et les citoyens que vous contraignez à la mobilité géographique et fonctionnelle, par respect pour les vies de familles qui seront impactées. Ainsi, vous ne renforcez rien, vous cassez ; vous n'améliorez rien, vous éloignez ; vous ne fusionnez pas, vous fermez !

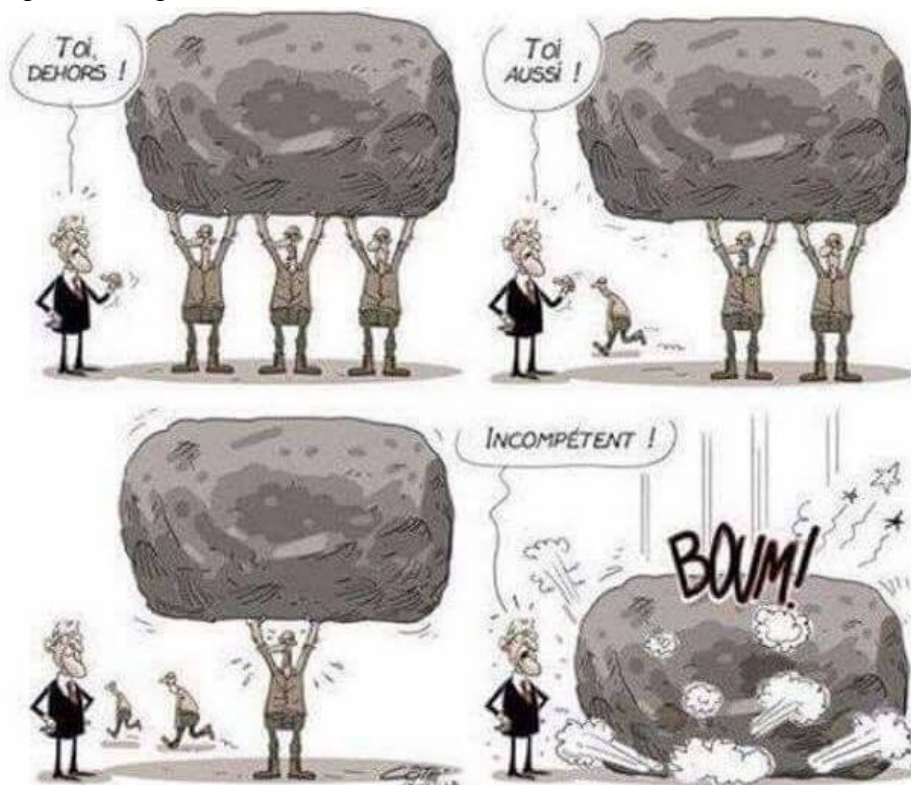
La seule justification des restructurations est budgétaire (économie du loyer des structures), et d'affichage : montrer que l'administration financière évolue.

Notre administration évolue dans le mauvais sens et nous nous opposons à ces opérations, qui vont se traduire par une dégradation de l'exercice des missions et du service rendu.

Mâcon le 28 juin 2018

Mme SIMON, en qualité de présidente, a tenu à répondre à cette déclaration. En voici les principales idées :

- Il est illusoire de prétendre que l'on conservera la même qualité de service rendu sans procéder aux restructurations ;
- Les suppressions sont faites parce qu'il est nécessaire de le faire et que si elles n'étaient pas faites ce serait encore pire et plus brutal d'autant que peu de choses avaient été faites précédemment ;
- Une concession : on ne doit plus employer le terme d'« améliorer » en ce qui concerne la qualité du service rendu au citoyen mais il s'agit plutôt de « maintenir » ;
- Concernant les difficultés à venir pour les agents : ceux-ci seront accompagnés par la direction. La présidente précise toutefois que nous ne sommes pas dans une situation équivalente au privé où le personnel pourrait être licencié...



- Concernant la constitution des trésoreries hospitalières, nous allons vers une réelle amélioration du traitement des hôpitaux. Il sera ainsi possible dans ces structures d'instaurer un ordre de priorité du traitement des factures...
- Concernant les services publics locaux de proximité, rassurons-nous, lors des entretiens et déplacements de la direction, il leur a semblé clair que

les élus étaient plus attachés à leur comptable qu'à leur trésorerie. Donc...